

Procès verbal – Réunion 08 du 28 octobre 2021

Date de convocation : 21/10/2021

Date d'affichage : 21/10/2021

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Votants : 13+2pvrs

Le **28 octobre 2021**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Patrick PATTYN, Maire.

Etaient présents :

BLANCHARD Sandra, CHAN SI YAN Chan, DEVILLIERS Eva, DIAZ Ramon, GUILLERMIC Marc, HOMO Christelle, LAQUITAINE Chantal, LEFÈVRE-BÉTÈS Dominique, LE POULLEN Jean-François, MÉRIGOUT Daniel, NEVEU Benoit, PATTYN Patrick, RÉNIER Yann

Etaient absents excusés :

PAYSAN Céline, *excusée – donne pouvoir à LEFÈVRE-BÉTÈS Dominique*

BILEUX Fabrice, *excusé – donne pouvoir à LE POULLEN Jean-François*

Secrétaire de séance : Marc GUILLERMIC

La réunion en date du 09 septembre 2021 est approuvée par l'ensemble du Conseil Municipal.

1) BUDGET- FINANCES

✓ **TRAVAUX SIEGE 2022 – RUE DU BOULAY ET RUE DE ST GERMAIN DES ANGLES (DEL. 08/37-2021)**

La commune d'Emalleville est retenue pour des travaux de renforcement électrique rue du Boulay et effacement des réseaux route de Saint Germain.

Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de la part communale, et inscrira les crédits nécessaires au prochain budget :

	Montant total	Part communale
Distribution publique	50 000 € TTC	2 916,67 € HT (TVA prise en charge par le SIEGE)
Eclairage public	60 000 € TTC	10 000 € HT (TVA prise en charge par le SIEGE)
Réseau télécom	25 000 € TTC	10 416,657 € HT (TVA payée par la commune au SIEGE)

✓ **PRIX VENTE ANCIENNE MAIRIE – REAFFIRMATION DE L'AUTORISATION A MONSIEUR PATTYN DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS AFFERENTS A LA VENTE (DEL. 08/38-2021)**

Le prix de vente de l'ancienne Mairie est fixé à 65 000 € et réaffirme l'autorisation à Monsieur PATTYN de signer tous les documents afférents à la vente.

✓ **DEVIS COLUMBARIUM (DEL. 08/39-2021)**

Monsieur le Maire présente les différents devis pour la fourniture d'un nouveau columbarium :

OGF : Colubarium 11 cases « Linéa » : 7 914,00 € TTC
2 columbarium 6 cases « Zéphir » : 7 080,00 € TTC
Columbarium 12 cases « Eole » : 8 427,60 € TTC

Pompes Funèbres et Marbrerie BERTHELOT :

Columbarium 10 cases :	13 4620 € TTC
Columbarium 12 cases :	8 150 € TTC
Columbarium 12 cases :	11 180 € TTC

Le Conseil Municipal sélectionne le devis OGF, modèle « Eole », pour un montant de 8 427,60 € TTC, et confirme la délibération 06/29-2021 en date du 24 juin 2021 donnant pouvoir à Monsieur le Maire de signer le devis et de demander un fonds de concours auprès de Evreux Portes de Normandie.

2) FONCTION PUBLIQUE :

✓ **REFERENT SIGNALEMENT – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 27 (DEL. 08/40-2021)**

Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 oblige depuis le 1^{er} mai 2020 les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement.

Le référent signalement est une personne formée et indépendante qui a pour mission de :

- recueillir les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral, de discrimination ou d'agissements sexistes,
- Orienter l'auteur de signalement vers les services et professionnels (médecin, psychologue, défenseur des droits, etc...)
- Communiquer le signalement à l'autorité territoriale afin que cette dernière prenne les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné.

Monsieur le Maire indique qu'une convention est proposée par le Centre de Gestion de l'Eure aux collectivités et EPCI du Département, souhaitant bénéficier de ce dispositif.

L'adhésion gratuite, facturation par forfait seulement en cas de saisine traitée :

Selon la délibération du Conseil d'administration du CDG27 du 24.06.2021, les tarifs sont les suivants :

Tarifification 2021 collectivités affiliées :	365 €
Tarifification 2021 collectivités non affiliées :	635 €

Le Conseil Municipal décide de signer la convention, et autorise Monsieur le Maire à la signer et l'autorise à procéder aux formalités afférentes.

✓ **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION 2022 – 2027 (VALIDATION DU PROJET SUITE A L'AVIS DU COMITE TECHNIQUE DU CDG27)**

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 imposent la rédaction de lignes directrices de gestion en matière de gestion des ressources humaines.

Les lignes directrices de gestion visent à : déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), de fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Elles relèvent de la compétence de l'autorité territoriale, et sont obligatoires quelle que soit la taille de la collectivité.

Elles sont soumises à l'avis du comité technique (CT).

Elles font l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale et non d'une délibération.

Elles sont établies pour une durée maximale de 6 ans, avec possibilité de révision pendant cette période.

✓ **RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT (DEL. 08/41-2021)**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité, il convient de renforcer momentanément les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Agent de maîtrise pour faire face à « un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité » pour une période de 1 mois renouvelable allant du 01/11/2021 au 30/11/2021 inclus, à temps complet, soit 35/35ème.
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à l'indice maximum, soit : indice majoré : 476, indice brut : 562.
- Le maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire, et l'autorise à signer le contrat.

3) SYNDICATS, EPCI :

✓ **MISE EN PLACE DE PANNEAUPOCKET**

Grâce à l'application Panneau Pocket, les habitants peuvent recevoir des informations instantanées émanant de la commune, en recevant des notifications sur leur téléphone portable.

Les habitants doivent télécharger l'application (gratuite – qui ne récolte aucune donnée personnelle – sans publicité), qui permet de retrouver toutes les communes adhérentes en France. Ils peuvent sélectionner la ou les communes dont ils souhaitent recevoir les notifications

L'objectif de cette application est de recevoir des informations de type actualité, évènementiel (travaux, une réunion, ...), ou urgence (alerte météo ou sécurité, ...).

Une note d'information va être distribuée dans la commune afin d'informer les habitants qu'elle est opérationnelle sur Emalleville.

✓ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SITE WEB TYPE HEBERGE (DEL. 08/42-2021)**

Evreux Portes de Normandie propose à toutes les communes qui le souhaitent de digitaliser leur territoire, c'est-à-dire de leur permettre d'ouvrir leur site web en leur mettant à disposition un site « type ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la « convention de mise à disposition d'un site web type hébergé » avec E.P.N.

4) QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES

✓ **COURRIER DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES, SUITE A NOTRE REQUETE DE RECONNAISSANCE DE NOTRE COMMUNE EN ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite à la décision du Préfet de l'Eure de ne pas reconnaître la commune en état de catastrophe naturelle, le conseil avait décidé de d'envoyer un courrier au Ministre de l'Intérieur pour déposer un recours gracieux sur cette décision. Dans un courrier en date du 28 septembre dernier, le Ministre de l'Intérieur informe d'un second refus.

✓ COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Suite à la réunion du conseil d'école qui a eu lieu le 14 octobre dernier, différentes demandes ont été faites pour des travaux à réaliser (réparation et mise en place d'un nouveau panneau, arbre à tailler, etc...)

Le Conseil Municipal attend la mise à disposition du compte rendu afin d'identifier les actions à traiter.

✓ ALES

Daniel MÉRIGOUT présente le programme 2022 de l'ALE5, ainsi que ses notes prises lors de la dernière réunion de l'association.

La séance se lève à 22h45

Délibérations :

- ✓ Travaux SIEGE 2022 – rue du Boulay et rue de St Germain des Angles (Del. 08/37-2021)
- ✓ Prix vente ancienne Mairie – réaffirmation de l'autorisation à Monsieur Pattyn de signer tous les documents afférents à la vente (Del. 08/38-2021)
- ✓ Devis columbarium (Del. 08/39-2021)
- ✓ Référent signalement – convention avec le Centre de Gestion 27 (Del. 08/40-2021)
- ✓ Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent (Del. 08/41-2021)
- ✓ Convention de mise à disposition d'un site web type hébergé (Del. 08/42-2021)

Patrick PATTYN	Daniel MÉRIGOUT	Chantal LAQUITAINE	Fabrice BILEUX <i>Absent excusé</i> <i>Pouvoir à</i> <i>J.F. LE POULLEN</i>
Sandra BLANCHARD	Ahvee CHAN SIN YAN	Eva DEVILLIERS	Juan-Ramon DIAZ
Marc GUILLERMIC	Christelle HOMO	Dominique LEFÈVRE-BÉTÈS	Jean-François LE POULLEN
Benoit NEVEU	Céline PAYSAN <i>Absente Excusée</i> <i>Pouvoir à</i> <i>D. LEFÈVRE-BÉTÈS</i>	Yann RENIER	